

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 25 mars 2021

L'an deux mille vingt un et le vingt-six mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, et sans public compte tenu de la crise sanitaire Covid 19 sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 18 mars 2021

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 9
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Jérôme MERCOYROL, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Carole THOMAS, Bernard PUEYO, Sophie ALLEOUD.

Excusés : Catherine LEYNON (procuration à Claire BOMBRUN), Agnès GUIGON (Sophie ALLEOUD), Michel PREVOST (procuration à Bernard PUEYO), Simone GUICHARD (procuration à Philippe BOUNIARD), Philippe EUVRARD (procuration à Jean-Charles GONIEAUX), Tiphaine FARGIER (procuration à Pierre LAULAGNET)

Absents :

Carole THOMAS a été élu(e) secrétaire.

**Objet : Modalité de la tenue du Conseil Municipal
Changement de lieu de réunion du Conseil Municipal du 25 mars 2021, et sans public.**

VU la pandémie de coronavirus,

VU l'état d'urgence sanitaire,

VU le décret n° 2020-1310 du 29.10.2020 précisant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

COMPTE TENU qu'il convient de faire respecter des consignes sanitaires très strictes pour faire ralentir la propagation du virus.

CONFORMÉMENT au Code Général Des Collectivités Territoriales.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE que la réunion du Conseil Municipal du 25 mars 2021 ait lieu à la salle polyvalente de la commune quartier St Martin.

PRÉCISE que cette salle a une superficie de 180 m².

PRÉCISE que la réunion se tiendra sans public, cette disposition a été mentionnée dans la convocation.

PRÉCISE que la réunion est, comme tous les conseils municipaux, enregistrée et que l'enregistrement audio sera disponible à postériori sur le site internet de la Commune.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 25 mars 2021

REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

29 MARS 2021

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 26 mars 2021
Le Maire
Pierre LAULAGNET

